

Visa transformable

Le visa transformable traité auprès de l'EDBM est destiné aux étrangers n'ayant aucune Représentation de Madagascar dans son pays d'origine. L'étranger doit en premier lieu demander l'accord d'embarquement auprès du Ministère des Affaires Etrangères pour entrer dans le territoire Malagasy.

► Documents à fournir

Désignation	Qté
Documents communs	
Accord d'embarquement délivré par le Ministère des Affaires Etrangères	1
Photo d'identité	2
Photocopie du cachet de l'accord d'embarquement (72h) apposé dans le passeport par la Police de l'immigration	1
Demande motivée adressée au Ministre des Affaires Etrangères (spécifier le type de visa demandé)	1
Extrait de casier judiciaire délivré par son pays d'origine <6 mois (à traduire en anglais ou en français par un traducteur assermenté). Photocopie et original. Ce dernier sera restitué au remettant	1
Notice de renseignements (*)	1
Certificat d'hébergement et de prise en charge avec signature légalisée ou Contrat de bail (*)	1
Photocopie de la Carte d'Identité Nationale (CIN) ou Carte de Résident (CR) de l'hébergeant	1
Certificat de résidence de l'hébergeant (ORIGINAL)	
Lettre de procuration signée et légalisée (si dépôt par un tiers)	
Carte d'embarquement (boarding pass) et talon de bagage (restitués au remettant)	1
Documents en sus pour Investisseur	
Statuts enregistrés de la société (original)	1
Carte statistique de la société (photocopie et original. Ce dernier sera restitué au remettant)	1
Extrait du Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) de la société (original)	1
Carte fiscale à jour de la société (Photocopie et originale. Cette dernière sera restituée au remettant)	1
Attestation bancaire de la société	1
Attestation de paiement d'impôt	1
Documents en sus pour Travailleur expatrié	
Contrat de Travail visé par le Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Fonction Publique et des Lois Sociales auprès de l'EDBM (original)	1
Autorisation d'emploi ou permis de travail délivrés par le Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Fonction Publique et des Lois Sociales auprès de l'EDBM. Photocopie et originale. Cette dernière sera restituée au remettant	1
Attestation d'emploi visée par l'employeur	1
Extrait du Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) de la société (Photocopie et original. Ce dernier sera restitué au remettant)	1
Carte Fiscale à jour de la société (Photocopie et originale. Cette dernière sera restituée au remettant)	1
Photocopie de la Carte d'Identité Nationale (CIN) OU Carte de Résident (CR) du Gérant de la société certifiée	1
Documents en sus pour Regroupement familial	
Acte de naissance de moins de 6 mois (enfant <21 ans) + copie du visa de l'ayant droit principal	1
Acte de mariage de moins de 6 mois (époux/épouse) + copie du visa long de l'ayant droit principal	1

(*) : Modèle ou formulaire téléchargeable sur le site : www.edbm.mg

La demande de visa transformable nécessite le dépôt des dossiers physiques au représentant du Ministère des affaires étrangères à l'EDBM

► **Frais**

Désignation	Montant
Visa d'un (01) mois transformable et prorogeable en long séjour (visa immigrant)	140.000 Ar payable en espèces auprès du Centre fiscal EDBM

► **Documents délivrés (sous 1 semaine)**

- Visa transformable apposé sur le passeport

► **Département(s) concerné(s)**

- EDBM-Visa : Ministère des Affaires Etrangères (MAE)

► **Notes et références**

- Loi N°2015-026 du 07 décembre 2015 portant Loi de finances rectificative pour 2015, Article 02.05.06 du Code Général des Impôts ;
- Arrêté interministériel N°8421/97-MAE/MININTER/MI/SESP du 19 septembre 1997 portant application du Décret N°94-652 du 11 octobre 1994, tel que modifié par le Décret N°97-1154 du 19 septembre 1997, fixant les conditions et modalités d'octroi des visas d'entrée et de séjour aux étrangers non immigrés et immigrants
- Les Visas non-immigrants (PAF, tourisme, conférence, séminaire, évènements familiaux, manifestations sportives, culturelles ou religieuses, visite médicale, recherche scientifique, plaisancier, tournage film, croisière, économique-hommes d'affaires) ne sont pas transformables en long séjour. En revanche, ils sont prorogeables auprès du Commissariat de Police pour une durée totale cumulée n'excédant pas trois (03) mois
- Le Ministère des Affaires Etrangères délivre l'accord d'embarquement ou visa d'entrée de 72 h aux fins d'obtention de visa transformable en long séjour, uniquement aux étrangers venant d'un pays où aucune Représentation Diplomatique ou Consulaire malgache n'est accréditée, après demande écrite préalable
- Tous les immigrants désirant s'installer à Madagascar doivent impérativement se présenter et demander des visas transformables auprès d'une Représentation Diplomatique ou Consulaire malgache de leur pays de résidence quel que soit le motif de séjour (investissement, travail, retraite, étude, mission, regroupement familial, ...)
- La délivrance de visa transformable est conditionnée par la présentation de documents originaux (casier judiciaire, certificat de mariage, acte de naissance, dossier de la Société, autorisation d'emploi, etc.)

► **Horaires**

- Réception et délivrance dossier, lundi au vendredi : 8h30 à 12h